

Arrêté ministériel fixant le modèle du rapport sur la manière dont le membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche

A.M. 23-06-1980 M.B. 11-08-1981

Le Ministre de l'Education nationale,

Vu l'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat, des centres psycho-médico-sociaux spécialisés de l'Etat, des centres de formation de l'Etat, ainsi que des services d'inspection chargés de la surveillance des centres psycho-médico-sociaux, des offices d'orientation scolaire et professionnelle et des centres psycho-médico-sociaux spécialisés, notamment l'article 25,

Vu l'avis du Comité de consultation syndicale,

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, alinéa 1er,

Vu l'urgence,

Arrête :

Article 1er. - Le rapport sur la manière dont le membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche, est établi selon le modèle annexé au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 1980.

Annexe

*MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE
FRANCAISE
CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX DE L'ETAT*

Rapport sur la manière dont le membre du personnel technique désigné à titre temporaire s'est acquitté de sa tâche. (2)

Centre P.M.S. de l'Etat à

Nom et prénoms du temporaire : (1)

Diplôme :

Fonction :

Services rendus : (3) du au

Rapport motivé du Directeur : (4)

Avis du Directeur : (5)

1. L'intéressé m'a donné satisfaction.
2. L'intéressé ne m'a pas donné satisfaction.

Signature du directeur : Date :

Ce rapport a été soumis au membre du personnel en date du :

Signature du Directeur : Signature de l'intéressé :

Pris connaissance de ce rapport et de l'avis du Directeur.

D'accord (5)
Pas d'accord pour les raisons suivantes (5)

Date : Signature de l'intéressé :

Ce rapport a été remis au Directeur en date du

Signature du Directeur : Signature de l'intéressé :

Ce rapport a été adressé à l'Administration centrale du Ministère de l'Education nationale et de la Culture française en date du :

Signature du Directeur :



(1) Pour la femme mariée indiquer le nom de jeune fille, le prénom, épouse de :

(2) A établir à l'issue de toute période ininterrompue d'activité de service.

(3) Citer la date de début et de fin de la période ininterrompue d'activité de service pour laquelle ce rapport est établi.

(4) Ce rapport doit être précis et porter sur tous les éléments relatifs à la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche. Il porte notamment sur les points suivants :

Aptitude professionnelle, relations professionnelles avec les consultants, les collègues, le personnel des écoles, esprit d'initiative et sens des responsabilités, dévouement au centre et attachement à l'enseignement de l'Etat.

(5) Biffer la mention inutile.